

## Article 31 du Règlement

[Traduction]

## LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

**M. Randy White (Fraser Valley—Ouest):** Monsieur le Président, je viens tout juste de parler à Chuck Cadman dont le fils, Jesse, a été tué il y a deux ans, dans une collectivité de Fraser Valley, par un jeune contrevenant qui voulait lui voler sa casquette de base-ball.

Chuck, qui a fondé un groupe appelé CRY—Crime, Responsibility and Youth—, est déçu des efforts que font les libéraux pour réformer la Loi sur les jeunes contrevenants. Les nombreuses recommandations que son groupe a présentées n'ont rien donné. Pourtant, le ministre de la Justice dit qu'il écoutait les Canadiens.

Très bientôt, le ministre de la Justice recevra des milliers de lettres qui viendront de partout au Canada et qui réclameront des mesures plus sévères à l'endroit des jeunes contrevenants.

Nous venons tout juste d'apprendre qu'un jeune contrevenant qui avait déjà commis des actes de violence s'est évadé d'un centre de détention de jeunes en pratiquant une ouverture dans une barrière de plexiglass à l'aide d'un chalumeau. Ce jeune contrevenant a fait preuve de beaucoup d'imagination. Nous devons faire preuve d'autant d'imagination dans nos lois. Les mesures actuelles sont nettement insuffisantes.

Combien d'êtres innocents devront encore mourir pour que le ministre de la Justice se décide à écouter les Canadiens?

\* \* \*

## LES PENSIONS ALIMENTAIRES

**Mme Jean Payne (St. John's—Ouest):** Monsieur le Président, lundi dernier, la secrétaire d'État chargée de la Situation de la femme a annoncé les détails des projets du gouvernement de consulter les Canadiens sur l'imposition des pensions alimentaires.

Au cours des dernières semaines, j'ai reçu beaucoup de lettres de mes électeurs qui désirent que le système actuel soit modifié. Je voudrais profiter de cette occasion pour exhorter les habitants de ma circonscription à faire connaître leurs points de vue au gouvernement.

Le gouvernement a préparé un document de discussion à l'intention des Canadiens. Ils pourront y exposer directement leurs points de vue et les transmettre sans frais, par télécopieur, à Ottawa.

Chaque jour, beaucoup de parents ont du mal à joindre les deux bouts à cause de pensions alimentaires insuffisantes ou en retard. Le gouvernement est préoccupé par cette situation et veut aider ces gens. J'encourage donc les habitants de St. John's—Ouest à communiquer avec mon bureau pour obtenir un exemplaire de ce document de discussion et faire connaître directement au gouvernement leurs préoccupations à ce sujet.

## LA SANTÉ DES FEMMES

**Mme Jane Stewart (Brant):** Monsieur le Président, lorsque je lis des articles au sujet de jeunes femmes comme Bonnie Fung qui, à 15 ans, doit affronter les défis de l'adolescence et ceux que représente le fait d'être victime du lupus, lorsque je songe à mon amie de 37 ans qui doit soudainement élever seule une famille de sept enfants et qui subit des traitements de chimiothérapie contre le cancer du sein, et lorsque je parle à ma tante et à ma grand-mère qui, maintenant qu'elles sont assez âgées, doivent faire face aux douleurs et à l'enlaidissement causés par l'ostéoporose, je sais que nous devons faire davantage pour lutter contre ces maladies et d'autres qui s'attaquent surtout aux femmes.

Nous savons que, dans les soins de santé et la recherche sur la santé, les femmes sont victimes de préjugés systémiques. C'est la raison pour laquelle je me réjouis vivement de la création d'un centre d'excellence qui se penchera sur la santé des femmes et j'espère que cette question sera à l'ordre du jour du Forum national sur la santé qui se tiendra cet été.

Le gouvernement et le pays ne peuvent plus se contenter du statu quo lorsqu'il s'agit de la santé des Canadiennes.

\* \* \*

● (1405)

## L'ENVIRONNEMENT

**M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, la protection et la conservation de l'environnement reposent sur la collaboration de tous les niveaux de gouvernement. Nous devons rationaliser les processus de réglementation environnementale et harmoniser les politiques ainsi que les programmes fédéraux et provinciaux.

Dans cette perspective, le ministre fédéral de l'Environnement et ses collègues des provinces atlantiques ont signé hier, au Nouveau-Brunswick, un accord général fédéral-provincial sur la coopération environnementale au Canada atlantique.

Cet accord est le plus important du genre dans le domaine de l'environnement, tant par son ampleur que son champ d'application. L'accord énonce les principes qui régissent l'observation des règlements, l'évaluation environnementale, la surveillance de l'environnement et la gestion des données, les programmes de gestion de l'eau ainsi que la sensibilisation du public.

L'accord prévoit l'élimination des chevauchements et doublons dans l'administration des programmes et confie les questions de réglementation à une autorité unique. Cette entente témoigne de la détermination du gouvernement à protéger et à conserver l'environnement ainsi que de sa volonté de coopération et d'harmonisation avec les provinces.